



## Un Président à l'écoute ... des plus riches ...

LYON 03 CC  
SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 15/12/2017  
Date limite de distribution : 19/12/2017

- **Questions à**  
... Jérôme FAYNEL  
p 2
- **Région AURA**  
... des questions  
qui nous concernent  
p 3
- **Agences de l'eau**  
... en danger  
p 4
- **AG Retraités**  
• **Stage SEGPA**  
p 5
- **Sélection à l'université**  
... en marche vers le tri social  
p 6
- **Jeunes étrangers isolés**  
... victimes de l'externalisation  
p 7
- **Suppression de la taxe  
d'habitation**  
... et privatisations  
p 8

### édito

La journée de grève fonction publique du 10 octobre a été un succès, notamment dans notre département où le cortège FSU emmenait une part importante des 10000 agent-e-s qui ont défilé à Lyon. Au niveau national, notre fédération a porté la volonté de poursuivre par une nouvelle mobilisation cet hiver, mais n'a pas trouvé d'écho pour l'instant auprès des autres fédérations.

Les menaces sont pourtant sévères et se précisent. L'objectif prioritaire affiché par le premier ministre au lancement du Programme Action Publique 2022 est la baisse des dépenses publiques et les moyens pour y parvenir sont clairement énoncés : *"revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des acteurs publics que sont l'Etat, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale. (...) C'est l'objet du Comité action publique 2022"*. En clair, il est demandé aux ministres d'évaluer toutes les possibilités d'économies via : suppressions de chevauchements de compétences ; transferts entre collectivités, au secteur privé ; voire abandon de missions...

La voix des personnels et des usagers sera systématiquement minorée dans ce comité. La FSU, s'appuyant sur ses militant-e-s et syndiqué-e-s, poursuivra son travail de conviction auprès de tou-te-s pour que les préoccupations réelles des agents (de qualité, indépendance, équité et égalité du service public) soient remises au centre.

**John ROUX**

## Questions à...

... Jérôme FAYNEL ...



**Jérôme Faÿnel, président du "Collectif 69 de soutien au peuple palestinien". Ce collectif regroupe des citoyens, mais également des organisations, associations, partis... De sensibilités et appartenances très diverses il agit, dans un but commun : le règlement pacifique et politique du conflit israélo-palestinien sur les bases du respect du droit international.**

### En quoi les années 2017 et 2018 sont elles particulières pour le peuple palestinien ?

Tout d'abord les années en 7 marquent effectivement d'une pierre noire le destin du peuple palestinien :

- ▶ les 100 ans de la « déclaration Balfour » de 1917 par laquelle le gouvernement britannique promettait unilatéralement l'établissement en Palestine d'un foyer national juif.
- ▶ les 70 ans du plan de partage de la Palestine voté par l'ONU en 1947 dont a résulté la Nakba (la catastrophe) de 1948.
- ▶ la destruction de plus de 530 villages palestiniens et l'expulsion de 750 000 Palestiniens.
- ▶ les 50 ans de l'occupation par Israël, en 1967, de la Cisjordanie, de Jérusalem Est, de la Bande de Gaza et du Golan et là aussi son afflux de réfugiés.
- ▶ les 10 ans du siège criminel de GAZA et son lot de crimes qui se poursuivent.

2018 sera marqué par les 70 ans de la création de l'Etat d'Israël et sa négation continue des Palestiniens. Ce sera l'occasion, pour nous citoyens, de marteler qu'en 2018 doit venir le "Temps de la Palestine";

### Quelle est la situation aujourd'hui en Palestine ?

Le rouleau compresseur israélien est à l'œuvre et ne se cache même plus derrière le "processus de paix" qui est mort et enterré depuis longtemps. Ce processus a permis à l'occupant israélien de gagner beaucoup de temps afin qu'il y ait un processus de colonisation irréversible interdisant tout Etat Palestinien. Yitzhak Shamir, qui fût 1er ministre d'Israël dans les années 80 avait eu cette formule lapidaire « nous allons perdre dix années dans d'interminables négociations, et nous poursuivrons quand même la colonisation ».

Aujourd'hui, ce sont près de 600 000 colons qui sont installés en Cisjordanie et à Jérusalem en violation de législation internationale. A propos de droit international, encore un chiffre, plus de 200 résolutions de l'ONU sont restées lettre morte du fait du refus israélien.

La mise en place d'une politique d'apartheid est également à l'œuvre comme viennent de le rappeler deux éminents juristes, Richard Falk et Virginia Tilley, dans un rapport de la CESAO, commission des Nations Unies.

Ce rapport documente la politique de ségrégation, de domination et de discrimination dont se rend coupable Israël vis-à-vis des Palestiniens. Il est ainsi rappelé que l'apartheid est un crime contre l'Humanité et que sa prohibition est une norme impérative qui s'applique à tout Etat et à la communauté internationale, qui doit le faire cesser... Nous en sommes loin, très loin.

### Quel est l'espoir du règlement de ce conflit ?

D'abord, il nous faut dire l'impérieuse nécessité d'une solution de justice pour le peuple palestinien. Il est déterminant que le monde ne puisse pas continuer d'assister à ces dénis profonds des droits humains. La crédibilité des instances internationales, l'ONU en premier lieu, mais aussi les instances du droit, comme la Cour Pénale Internationale, est en jeu. La possibilité de règlement pacifique des conflits est tout simplement posée.

Les Palestiniens ont acquis la conviction que, seules, des sanctions internationales sont à même de faire entendre raison à l'occupant israélien. Il est maintenant clair que la communauté internationale doit dire et faire appliquer le droit. L'un des leviers important du règlement du conflit, réside dans le développement de la campagne BDS (Boycott Désinvestissement Sanctions). Cette campagne, lancée par la société civile palestinienne en



2005, est aujourd'hui ralliée par de très nombreuses organisations aussi diverses que des syndicats d'Inde ou du Canada, des étudiants américains ou chiliens. De nombreux artistes refusent maintenant de se produire en Israël et nous refusons la venue d'artistes sponsorisés par des ministères israéliens.

L'année 2018 doit aussi être le moment pour marquer le "Temps de la Palestine". 70 ans après la création de l'Etat d'Israël, occasion nous est donnée de dire la justice et le droit. Le gouvernement français, de son côté, n'a eu rien de plus urgent que de décréter la saison France-Israël, avec force manifestations culturelles visant à blanchir et à vendre la marque Israël. Les citoyens, les artistes, les syndicalistes, les amoureux des droits humains seront là pour rappeler les réalités vécues par les Palestiniens et l'espoir d'un avenir meilleur, débarrassé de l'occupation et pour ouvrir une nouvelle ère de justice et de droit.

**Propos recueillis par  
Rosario ELIA**

# Région Auvergne - Rhône-Alpes

## ... des décisions qui nous concernent tous ...

**Souvent les politiques régionales ne semblent pas bien importantes pour le citoyen qui s'intéresse plus aux réformes du gouvernement et aux décisions prises à l'échelle communale.**

**Et pourtant, au regard des compétences transférées, elles ont une incidence non négligeable sur la vie de toutes et tous, et ce, surtout dans nos secteurs.**

### PRENONS L'ÉDUCATION NATIONALE...

Le PPI (Plan Prévisionnel d'Investissement) qui détermine les réhabilitations et constructions des lycées, pompeusement appelé "Plan Marshall", doit répondre à une forte hausse des effectifs élèves. La question d'un nouveau lycée dans le Rhône, a été posée ; on évoque aussi des besoins dans les Monts du lyonnais mais rien de bien précis et les médias retransmettent les interviews de maires de l'Est lyonnais qui se disent prêts à accueillir le nouveau lycée public.

La Région argumente qu'elle est aussi prête à participer à l'augmentation de la capacité d'accueil des lycées privés. D'ailleurs sur son site, elle s'enorgueillit de l'aide apportée au privé.

Rappelons que la construction d'un nouveau lycée public est une décision qui doit se prendre conjointement par la Région et l'Education Nationale.

Les dotations de fonctionnement sont arrivées dans les établissements et les conseils d'administration ont du voter leur répartition pour faire face aux dépenses prévisibles. Comme le contenu de l'enveloppe diffère de l'an passé avec l'inclusion de la maintenance quotidienne, cela peut donner artificiellement l'impression d'une augmentation. Cependant, certains lycées ont bien vu leur dotation baisser, ce qui rend l'exercice bien périlleux, et peut entraîner une réduction des crédits pédagogiques.

Le plus fort, c'est que l'on ne connaît pas le calcul de cette dotation, on sait que des critères sont entrés en ligne de compte (effectifs, type d'études poursuivies, dernier compte financier) mais ils ne sont pas chiffrés, et les établissements ne sont pas informés de ceux qui ont permis de calculer leur dotation.

En revanche, en ce qui concerne la sécurisation des établissements, sa généralisation est actée et là les crédits ne semblent pas limités.

La FSU qui avait déjà rencontré la vice-présidente déléguée aux lycées, en début de mandature, a sollicité un nouveau rendez-vous mais attend toujours une réponse.

### POSONS LA PROBLÉMATIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE...

Gros enjeu pour les salariés, les demandeurs d'emploi, pour l'ensemble de l'économie. La Région a choisi de ne financer que les formations qui déboucheraient sur un emploi, ou dans les secteurs en tension qui recrutent. Elle a supprimé le PFE (plan de formation vers l'emploi)



qui proposait trois étapes dans le parcours de formation et qui s'adressait à un public éloigné de l'emploi. Certes ce dispositif avait ses défauts mais par quoi a-t-il été remplacé ?

C'est bien le souci : que faire des publics "fragiles" ? La Région remet en cause (interview de la vice présidente) son financement de l'accompagnement social des stagiaires, mais c'est justement ce qui faisait l'originalité du dispositif afin d'éviter les ruptures de parcours.

Faut-il proposer une formation courte pour répondre à une demande ponctuelle (poser des compteurs LINKY par exemple) puis retour à la case chômage pour attendre une prochaine formation du même type pour un travail précaire et mal payé ?

Faut-il proposer une formation directement pour un emploi qu'ils ne garderont pas, car il leur manque des pré-requis ?

Une formation purement adéquationniste, qui ne se base que sur les besoins économiques, souvent à court terme, sans se préoccuper des publics, de leurs parcours professionnels futurs qui demandent une adaptabilité plus grande aux évolutions des métiers, est peu pertinente.

Nombre d'organismes de formation connaissent des problèmes financiers, la Région baissant sa volumétrie de formations et sont contraints de licencier du personnel. Des GRETA sont en situation délicate. Or pour faire du bon travail, ces organismes ont besoin de stabilité, notamment au niveau des équipes pédagogiques.

Au-delà des choix politiques qui sont faits, la méthode aussi est contestable : peu de transparence, méfiance voire mépris des instances consultatives : CREFOP, CESER, .... Une certaine tendance au clientélisme.

Certaines décisions sont davantage connues par voie de presse que par le canal habituel.

Et les personnels dans tout ça ? Ils font forcément les frais d'une politique qui affiche une baisse des dépenses de fonctionnement, avec une organisation autoritaire et centralisée. D'ailleurs, une intersyndicale régionale organise une riposte contre la politique salariale, la gestion du personnel et la mise à mal du dialogue social.

**Patricia DROUARD**

# Agences de l'eau

## ... attention danger ...

**Les agences de l'eau (AE) travaillent par programme de 6 ans. Le cadrage budgétaire du 11ème programme, qui couvrira la période budgétaire 2019-2024, marque non seulement un très net recul sur les ambitions écologiques du gouvernement, et met même en péril la pérennité de ces établissements.**

Les agences de l'eau ne sont pas financées par le budget de l'Etat. Elles prélèvent des redevances sur les prélèvements en eau et la pollution rejetée. Ces redevances sont payées à plus de 80% par les particuliers sur leur facture d'eau.

Pour le 11ème programme des agences de l'eau, non seulement le gouvernement revoit à la baisse le montant des redevances que les AE pourront prélever, mais surtout en subtilise 25% (soit environ 500 millions d'euros) pour financer d'autres activités comme l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et les parcs nationaux mais aussi tout bonnement pour alimenter le budget de l'Etat... tout en élargissant encore les missions des AE.



Qui plus est, cette décision n'a pas du tout été anticipée. Ainsi les AE qui travaillent avec les collectivités et les industriels sur des projets de moyen terme ont continué à engager des dépenses au même rythme qu'avant jusqu'au mois de septembre, dépenses qui

devront être payées essentiellement sur les budgets 2019 et 2020.

C'est l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, basée à Lyon, qui est la plus touchée.

Ainsi pour tenir les contraintes budgétaires imposées par Bercy, ce n'est pas de 25% qu'elle devra réduire son activité en 2018, 2019 et 2020 mais de près de 50% pour pouvoir honorer les engagements pris en fin de 10ème programme.

Des décisions ont déjà été prises : fin de toutes aides à certains travaux (plus d'aide à l'assainissement individuel par exemple mais aussi plus d'aide à la mise aux normes des stations d'épuration ou à la conversion à l'agriculture biologique) et fin de la prime pour épuration des collectivités ce qui va provoquer inévitablement une hausse du prix de l'eau.

Coté personnels, la situation n'est pas meilleure. Les AE devront supprimer 200 postes (sur 1500) pendant le 11ème programme. Les départs à la retraite sur la même période seront au nombre de 120, mais il n'y aura pas de licenciement nous dit-on... Sortie de la liste dérogatoire le 1er mars 2018, le quasi-statut de contractuels qui concernent 90% des effectifs vient d'être mis en extinction.

Le 11ème programme des AE pourrait bien être le dernier.

**Daniel GASCARD**

**Syndicat National de l'Environnement (SNE-FSU)**

## SUR LE FRONT DES CONTRATS AIDÉS

Alors qu'une audience avait eu lieu le 29 septembre sans que des avancées significatives n'aient été obtenues, la FSU, la CGT Educ'action, la FNEC-FP FO, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et SUD Education ont appelé les agents en contrats aidés, ainsi que les personnels des écoles et des établissements concernés, à se rassembler, le mercredi 15 novembre à 14 h devant la préfecture pour demander le réemploi de tous les contrats aidés ainsi que la mise en place d'une formation qualifiante dans la perspective d'une titularisation.

Une délégation intersyndicale a été reçue en audience. Une nouvelle fois, le SNES-FSU a mis en évidence les problèmes de sécurité qu'engendrait, dans les collèges et les lycées, la suppression des CUI. Il a pointé le fait que les ULIS étaient également affectées par ces mesures. Le SNUIPP-FSU a dénoncé la perte des assistants administratifs dans les écoles qui nuit considérablement à leur bon fonctionnement.

Les délégués du préfet, tout en assumant la directive ministérielle, ont reconnu les difficultés causées par ces suppressions. Une commission est mise en place que l'on peut saisir à titre exceptionnel. Seront examinées, notamment, les situations qui touchent les élèves porteurs de handicaps. Mais le problème concerne en fait surtout la vie scolaire, le recrutement d'AESH étant toujours d'actualité par ailleurs (340 depuis la rentrée). La FSU multipliera les actions tant que la situation restera en l'état.



# États généraux des SEGPA

## ... un stage à Lyon pour les préparer ...

**Le jeudi 21 décembre a été organisé une journée de stage commun des syndicats d'enseignants de la FSU (SNUEP, SNUIPP, SNES et SNEP) sur les états généraux des SEGPA. Nous avons associé les collègues des EREA afin d'avoir une réflexion plus large sur l'ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap).**

L'objectif était de dresser le bilan des SEGPA et EREA de l'académie, 2 ans après la publication de la circulaire d'inclusion des élèves dans les classes ordinaires. La systématisation de l'inclusion cause des souffrances, pour les élèves et les professeur-es intervenant dans ces sections. Les états généraux doivent permettre de faire remonter ce qui ne fonctionne pas à partir des témoignages de terrain. L'inclusion doit rester un outil très cadré par un projet issu des professionnels de terrain dont l'objectif réel est de préparer l'élève à entrer au lycée et se doit d'être accompagnée de moyens.

La FSU, à travers ses différents syndicats, œuvre toujours pour que les SEGPA(1) et EREA(2) soient considérés comme une voie de réussite pour les élèves. Ces établissements sont des structures pertinentes pour le traitement de la grande difficulté scolaire. Aujourd'hui, face à la volonté du tout inclusif et des dispositifs dépourvus de moyens, il est important de défendre ces structures.

Cette journée d'échanges a été aussi l'occasion de pointer l'importance de donner une formation solide aux enseignants intervenant dans ces structures et

confrontés à des élèves aux besoins particuliers très divers. Trop d'enseignants, titulaires ou contractuels, se retrouvent en souffrance face à des situations qu'ils ne savent et ne peuvent gérer par manque de moyen et de formation.

S'il est utile de pointer ce qui ne marche pas, nous avons aussi pu mettre en valeur des exemples positifs de fonctionnement qui démontrent qu'un enseignement adapté dans une structure dédiée avec des personnels formés conduit les élèves vers la réussite et l'insertion professionnelle.

Lorsque les personnels sur le terrain ont leur mot à dire sur les méthodes de travail, les possibilités d'inclusion dans les classes de collège pour certains élèves, la réussite est plus souvent au rendez-vous !



**Séverine BRELOT**  
Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel

(1) SEGPA : Section d'Enseignement Général  
Professionnel Adapté

(2) EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

## AG SECTION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FSU

MARDI 23 JANVIER 2018

DE 9 H 30 À 16 H 30

BOURSE DU TRAVAIL DE LYON

### MATIN

- Accueil café, croissants
- Analyse de la situation nationale après les actions de l'intersyndicale (retraites, CSG, Sécu...)
- Bilan de l'activité de la FSU et de la FGR
- Débats

**Repas pris en commun\***

### APRÈS-MIDI

« LES EHPAD, souffrance des personnels et souffrance des patients »

Avec

*Une syndicaliste infirmière*

*Stéphanie Guérin, cadre de santé dans la Loire*

*Une chercheuse de Grenoble.*

*\*Pour le repas, prévenir par mail avant le 18 janvier  
colette.jamet1@sfr.fr ou tél : 06 84 35 09 85*

# Réformes du Bac et des affectations universitaires

## ... en marche vers le tri social ...



Réforme de l'affectation dans le supérieur d'abord, réforme du bac et du lycée ensuite. Non seulement le gouvernement sépare les dossiers en partant du supérieur et en adoptant le seul angle de l'employabilité, mais en plus il exclut du débat les voies technologiques et professionnelles, ne retenant que l'apprentissage. Pourtant, la moitié des bacheliers est titulaire d'un bac technologique ou professionnel et un quart poursuit en BTS. Ainsi, le gouvernement transformerait en voies de relégation les formations technologiques et professionnelles, pourtant voies de réussite.

### UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AFFECTATION DANS LE SUP

Le nouveau dispositif d'affectation dans le Supérieur s'appellera « Parcoursup ». A la différence d'APB, ce n'est pas un algorithme mais une plateforme de services. Les lycéens feront désormais 10 vœux non hiérarchisés. Cette modalité de fonctionnement laisse craindre l'engorgement du dispositif, d'autant que le calendrier des opérations est resserré. Or, APB était un système performant et fiable, grippé uniquement par le nombre insuffisant de places dans le Supérieur.

Si on peut émettre des réserves techniques sur le dispositif, ce sont surtout les finalités du « Plan Étudiants » qu'il faut dénoncer. En effet, il remet en cause le statut du bac comme premier grade universitaire et instaure une sélection qui ne dit pas son nom. Chaque licence universitaire devra formaliser ses « attendus » pour la fin du mois. Il s'agit en fait de fixer les règles d'un classement entre les candidats et d'anticiper le manque de places. Ainsi, derrière le prétexte d'une orientation améliorée, on accentue les inégalités en donnant à certaines universités davantage de possibilités de choisir leurs étudiants.

Par ailleurs, l'institution entend dévoyer les missions des Psy-EN et des professeurs principaux (PP). En effet, il s'agit, par un système lourd d'« avis », de faire peser sur les PP la responsabilité d'un jugement prédictif sur la réussite de leurs élèves.

Lors d'une réunion départementale au Snes de Lyon, les collègues enseignant en lycée ont exprimé leurs craintes. Ils trouvent inacceptable, notamment, que les Terminales de cette année servent de cobayes au dispositif. La FSU a

6

rejeté ce projet de loi, comme la majorité des membres

du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE). En revanche, il a été adopté à 5 voix près par le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) qui compte parmi ses membres des représentants de filières très sélectives.

Si le « Plan Étudiants » se met en place, c'est donc à marche forcée !

### UN NOUVEAU BAC QUI PRÉFIGURE UN LYCÉE DONT NOUS NE VOULONS PAS !

A la suite du « Plan Étudiants », la mission Mathiot a lancé ses auditions sur la réforme du baccalauréat et du lycée. Le SNES-FSU a été reçu une heure sur le sujet. Le format des entretiens, contraint et axé autour du projet Macron, neutralise cependant toute discussion intelligente. Le bac serait désormais évalué essentiellement en contrôle continu. Ne seraient conservées que 4 épreuves en plus du bac anticipé de français et de l'épreuve de philosophie.

Un « colloquio » à l'italienne, grand oral interdisciplinaire, compléterait le dispositif. Les collègues, lors des heures d'information syndicale organisées dans le Rhône, s'opposent au contrôle continu. En effet, il ferait du bac un examen maison. Sans l'examen terminal, qui garantit que le cursus au lycée visait à conduire les élèves à un niveau prédéfini nationalement, les établissements recruteurs seraient amenés à se « méfier » de la « réputation » de tel ou tel établissement (« surnotant » ses élèves ou, au contraire, ayant des exigences trop élevées...). D'ailleurs, le titre certificatif « maison » est de l'histoire ancienne pour la plupart des pays de l'OCDE. Le Conseil National de l'Évaluation SCOLAIRE (CNESCO) montre que depuis une quinzaine d'années le modèle du baccalauréat français y est devenu dominant. En effet, la forme des tests nationaux permettrait de mieux faire progresser les élèves, tout en diminuant les inégalités. Ainsi, s'il faut bien réformer le bac, les pistes lancées par le ministère ne sont certainement pas la voie à suivre !

Le nouveau bac imaginé par le ministère Blanquer dessine les contours d'un lycée organisé en parcours individualisés. Ainsi, on proposerait aux élèves 2 enseignements « majeurs » et des enseignements « mineurs ». Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place d'un tel lycée. Le modèle britannique se révèle, en effet, des plus inégalitaires qui soit. Il met à mal la cohérence des parcours et renvoie la responsabilité au choix de l'élève qui, on le sait, est prédéterminé par des biais sociaux et de genre.

Rindala BONVALET-YOUNES



# J<sup>eunes étrangers isolés</sup>

... victime de l'externalisation des services publics ...

À Lyon, au moins 120 jeunes sans famille se sont vus récemment refuser toute prise en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sont en attente dehors. Des centaines d'autres sont parqués dans des hôtels miteux, privés de soins, de scolarisation, voire de nourriture. Aux jeunes qui, à 18 ans, demandent leur régularisation, la préfecture répond de plus en plus par une obligation de quitter le territoire (OQTF). Et la Métropole utilise tous les prétextes pour leur refuser un "contrat jeune majeur" permettant de finir leurs études.

## DE MULTIPLES MESURES POUR EXCLURE

Le président de la Métropole de Lyon - comme le gouvernement - se dit débordé par le nombre de mineurs non accompagnés (MNA), estimés à 900 en 2017... soit 0,067% de la population de la Métropole. Or, les structures d'accueil de la Protection de l'enfance sont insuffisantes par manque de moyens. Et le secteur social sera très touché par les mesures d'austérité (60 milliards annoncés sur 5 ans).



Le 6 novembre, le Conseil métropolitain a adopté (à l'unanimité) le Projet métropolitain des solidarités 2017-2022. Cette "feuille de route" en matière de politique sociale et médico-sociale prévoit la simplification des procédures administratives, la dématérialisation des dossiers ("l'utilisateur doit être acteur de son propre parcours"), le "décloisonnement", le développement des "partenariats", l'appel à "l'économie sociale et solidaire" et au "bénévolat"... Cela annonce l'externalisation, voire la privatisation de nombre de "missions" conformément au programme Action publique 2022 du gouvernement.

Le même jour a été voté un appel d'offre pour "l'évaluation, la mise à l'abri et l'orientation" des MNA, soit l'externalisation de la MÉOMIE, un service de la protection de l'enfance. Un contrat d'un an, non renouvelable, sera passé avec un opérateur privé, et la MÉOMIE va fermer en décembre.

## "MISE À L'ABRI" CONTRE PRISE EN CHARGE PAR L'ASE

La loi de Protection de l'enfance de 2016 a consacré le fait que les jeunes étrangers sont soumis à un régime spécial dit "d'évaluation de la minorité et de l'isolement" et a légalisé le recours aux tests osseux. Poursuites par le Parquet, convocations à la PAF, comparutions en correctionnelle et OQTF s'enchaînent. Ce dispositif qui conduit à ne déclarer mineur qu'un jeune sur deux est ouvertement dénoncé (responsables du Syndicat de la Magistrature, ANAS (2)...).

Et le Premier ministre annonce que l'État va instaurer

un fichier national et assurer la mise à l'abri des MNA à la place des départements. Ces jeunes potentiellement mineurs ne relèveront plus, durant cette période, de la Protection de l'enfance, mais du droit des étrangers. Plongés dans l'isolement, privés de scolarisation, les jeunes "déclarés" majeurs seront rapidement expulsés. On prépare ainsi "des charters".

## LE LABORATOIRE LYONNAIS

Corrélativement, la Métropole met en place une "mise à l'abri" low cost pour les MNA (avec un prix de journée de 50 € au lieu de 150 € environ). Des structures caritatives (souvent liées aux Églises) sont à l'affût de tous les partenariats possibles. Ainsi, deux jeunes de 16 et 17 ans, sous tutelle de la Protection de l'enfance, ont été privés de nourriture durant une semaine par l'Armée du salut prestataire de la Métropole !

Pour Macron et son laboratoire lyonnais, l'externalisation, les partenariats avec les associations, l'appel au bénévolat et le clientélisme qui les accompagnent, voilà l'avenir des services sociaux !

## SCOLARISATION MENACÉE

Comme pour les enfants français, la scolarisation des jeunes allophones est obligatoire. Mais nombre de ces jeunes, qui veulent aller à l'école, bien que placés sous la tutelle de l'ASE, ne sont pas scolarisés, victimes de "l'accueil" low cost.

Pour beaucoup, la scolarisation a été facilitée par les militants, notamment de RESF (rendez-vous au CIO, au CASNAV, contacts avec les établissements...). Elle est une condition pour leur régularisation. Et la mobilisation des personnels, des lycéens constitue un sérieux soutien.

Mais, le temps d'attente pour une évaluation au CASNAV (3) s'est allongé. Il n'y a plus de place, ni en UPE2A (4), ni en MLDS Lycées Professionnels.

En harmonie avec la Commission culturelle et de l'éducation de l'Assemblée nationale qui, pour pallier aux manques d'UP2A, suggère de faire appel à des associations pour "assurer une période de préscolarisation", la Métropole veut "construire un réseau d'acteurs autour de la scolarité et de la formation des MNA" en faisant appel à des structures privées. Plus que jamais, il faut se mobiliser unitairement pour combattre l'externalisation des services sociaux, voire de l'Enseignement Public.

Hélène BERTRAND

(1) MÉOMIE : Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers

(2) ANAS : Association nationale des assistants de service social

(3) CASNAV : Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers

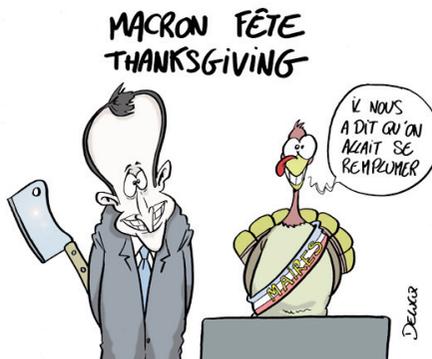
(4) UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

(5) MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

## Suppression de la taxe d'habitation

... et privatisations ! ...

**Le président Macron a fait campagne pour la suppression de la taxe d'habitation afin, soi-disant, d'améliorer le pouvoir d'achat de la grande majorité de la population et compenser pour une partie des retraités taxés par l'injuste augmentation de la CSG. Pourtant on peut s'interroger sur l'avenir des collectivités territoriales après la perte de la taxe, et après le budget d'austérité pour les collectivités, annoncé par Macron à 10 milliards pendant la campagne électorale, et passant à 13 milliards aujourd'hui.**



Ce qui est étonnant, c'est qu'un président qui veut alléger le budget de l'Etat, supprime la taxe d'habitation et assure que l'Etat en compenserait totalement (sic !) la dotation. Pourquoi donc charger l'Etat de faire ce que font les collectivités locales ? Parce que l'Etat n'a pas l'intention d'en compenser totalement l'équivalent budgétaire. D'ailleurs les élu-e-s se rappellent que l'Etat, dans le cadre des lois de décentralisation, avait transféré le RSA aux départements, sans jamais transférer l'équivalent budgétaire correspondant.

François Baroin, président de l'AMF (Association des Maires de France), a bien compris que les dotations budgétaires seraient conditionnées. Au congrès de l'AMF le 22/11/17, il a dénoncé des contrats « léonins », « obligatoires et assortis de sanctions » pour l'encadrement des dépenses des collectivités locales (ce qui ne l'a pas empêché d'accueillir le Président avec force sourires et congratulations !). En réalité la compensation budgétaire sera conditionnée à l'allègement des dépenses territoriales, notamment par la suppression d'emplois de fonctionnaires, par la pression pour fusionner les communes....

Cette baisse des dotations, assortie de la ponction de 13 milliards d'économie, assortie de la suppression des contrats aidés, va étrangler financièrement les collectivités territoriales et, de fait, supprimer leur autonomie financière et de décisions. C'est ce qu'exprimait André Laignel en dénonçant lors du Congrès « une avalanche de décisions défavorables aux collectivités locales prises depuis l'été », « sans concertation ».

En réalité, il s'agit d'obliger les collectivités privées de ressources à externaliser les missions de service public, avec des partenariats public/privé, avec des associations ou des « entrepreneurs » privés, avec des intervenants plus ou moins formés, aux statuts précaires, conformément aux recommandations de la Commission européenne.

Adieu l'école de musique publique, adieu les ATSEM avec des statuts, adieu les centres de loisirs publics, adieu les bibliothèques de quartiers (trop chères ! notamment en personnel à statut), vive le bénévolat, l'entreprenariat, les contrats partiels précaires (avec des « formations » rapides) afin de « dynamiser les communes » paralysées par des fonctionnaires territoriaux, qui auraient trop d'avantages ne feraient rien (les fainéants !) et seraient inefficaces.

Certes il faudrait revoir l'assiette de calcul de la taxe d'habitation, mais sa suppression est un pas de plus vers la disparition des services publics, et la remise en cause des statuts de la Fonction Publique.

Et qui trinquera ? Les plus pauvres qui ne pourront pas payer à leurs enfants des loisirs privés, les vieux qui n'auront plus de services publics, la commune qui va mourir faute du minimum de services publics pour fonctionner.

Ce qui a déjà mené certains maires à démissionner... Et pendant ce temps là, on baisse les impôts des plus riches.... qui chantent en chœur :

Merci Macron ! Merci patron !

Gilbert DUMAS

## le secrétariat départemental

Rindala Bonvalet-Younès

François Clément

Patricia Drouard

Rosario Elia

Yannick Le Du

John Roux

*fsu*  
**Rhône**

Trimestriel de la Section du Rhône de la FSU  
Bourse du Travail Place Guichard 69 003 Lyon  
Tél : 04 78 60 04 80  
Prix du N° : 0,80 € Abonnement : 3 €  
Directeur de la Publication P. DROUARD  
Imprimé par nos soins



## FSU Rhône

Bourse du Travail  
Place Guichard  
69003 - LYON

tél : 04 78 60 04 80

mail : fsu69@fsu.fr

Toutes les infos sur  
[www.fsu69.fr](http://www.fsu69.fr)